



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 JUIN 2016 à 20 h 00 à la Mairie

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil seize, le vingt- sept juin, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, GANDELLI Patrick, GARIN Sylvestre, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, MOURET René, PARIS Bruno, ROSSI Valérie, YARIC Christelle.

Excusés, absents : GUILLON-CURIEN Christine

Secrétaire de séance : YARIC Christelle

Avant de traiter les points de l'ordre du jour Valérie ROSSI demande à l'Assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en hommage à Georges GLEIZE, ancien conseiller municipal et à Louis LAGIER, ancien Maire de la Commune, tous deux décédés.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes rendus du 31 mars 2016
2. Point sur les travaux
3. Vente terrain à M. Deveaux
4. Appel offre bureau ingénierie, dossier assainissement
5. Décisions modificatives au budget
6. Subventions communales 2016
7. Subvention dotation concours de boules, fête du village
8. Débat PADD. Dossier PLU
9. Fonds Solidarité Logement 2016
10. Adhésion Association des Elus du Parc des Ecrins
11. Cotisation agence départementale d'information sur le logement
12. Avis sur arrêté préfectoral notifiant le nouveau périmètre de l'Intercommunalité
13. Révision statutaire du SMADESEP
14. Convention « Energies Collectives »
15. Adhésion Euroscope
16. Avis sur projet d'ouvrage, lignes THT, projet P4
17. Compteurs Linky
18. Questions diverses

1) Approbation du compte rendu du 31 mars 2016

Le compte-rendu de la réunion du 31 mars est adopté à 10 voix pour

2) Point sur les travaux :

- Fauchage des voies communales effectuées par l'entreprise Weiller avec l'agent communal en complément. Frédéric Arnoux précise que la route de Mounet sera reprise par l'agent communal à certains endroits, ou la hauteur de l'herbe a rendu plus difficile la tâche de l'entreprise.
- L'entretien du cimetière a été fait
- Infiltrations d'eau à Pierre Chaumaure chez un tiers, une entreprise va intervenir à ses frais.
- Pièges à phéromone : Frédéric Arnoux rappelle au conseil la pose de 28 nichoirs répartis au Pibou selon des zones stratégiques, dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires. Les pièges à phéromone ont été commandés et seront disposés, sur les conseils de l'ONF, en périphérie de la zone urbanisée du Pibou, les pièges attirant les papillons mâles.
- Affouage : Frédéric Arnoux fait le point sur le bois coupé par RTE dans le cadre du chantier de rénovation de la Haute Durance. Le conseil avait proposé ce bois à la vente à la population de Puy Sanières et Puy Saint Eusèbe. Il reste à peu près 81 stères de bois, l'entreprise « Alpine des Bois » avait proposé de l'acheter. Le Conseil décide de relancer une consultation auprès de la population ainsi qu'auprès des autres communes, fixe le délai de réponse au 4 juillet, s'il n'y a plus de demande, il propose de le vendre à l'entreprise « Alpine des Bois » à 25 euros la tonne.
- Fleurissement de la commune terminé. L'agent technique a procédé au remplacement des supports sur les fontaines.
- Impasse des Brouas : les travaux d'élargissement de la voie communale et la construction du mur de soutènement ont débuté. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Roche. Sylvestre Garin fait une observation sur le mauvais état de la route : il est prévu d'y remédier lors des prochains travaux d'emplois partiels.
- Le Serre : Bruno Paris informe le Conseil qu'il y a un banc à réparer et qu'il faudrait prévoir la réfection des menuiseries du four. Celles du four des Bouteils sont aussi à refaire.
- Frédéric Arnoux expose au Conseil qu'un devis a été demandé au Gabion pour la réfection des calades du four des Bouteils, dans le cadre du reversement de la taxe de séjour.

3) Vente d'une portion de parcelle communale à M. Deveaux :

Valérie Rossi expose au conseil que suite à la décision qui avait prise de vendre une portion de parcelle communale (ZL 138) à M. Deveaux, il convient de fixer le prix de vente au m2 et la superficie exacte concernée. Après avoir fait effectuer le plan de bornage, la superficie exacte est de 35 m2. Le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, de vendre à M. Deveaux Christophe, 35 m2 de la parcelle communale ZL 138, sise au Pibou Haut pour un montant de 80 euros le m2. Il autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant. Les frais de notaire et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

4) Appel offre bureau ingénierie, dossier assainissement :

Valérie ROSSI expose au Conseil que dans le cadre de la mission confiée à IT 05 pour assistance ingénierie concernant la construction de deux stations d'épuration, il convient de les autoriser à lancer l'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux à venir.

Le Conseil Municipal DECIDE à 10 voix pour